

DEC213889INSMI

Décision portant nomination de M. David Chataur directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7352 intitulée « Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée » (LAMFA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7352 intitulée « Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée » (LAMFA) et nommant M. Ivan Marin directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2022, M. David Chataur, Professeur à l'université de Picardie Jules Verne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 7352, en remplacement de M. Ivan Marin, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2021**

Le président - directeur général

Antoine Petit

